

**RAPPORT N° 98/7-25**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CONTRAT D'OBJECTIFS HABITAT**  
**2EME GENERATION (1998 / 2000)**

Le cadre de vie des Dionysiens est une préoccupation permanente de la Municipalité compte tenu des retards structurels accumulés.

Notre intervention ne se conçoit donc pas seulement dans une logique de compétence, mais plus simplement dans un souci de renforcer le lien social et l'épanouissement individuel de nos administrés au travers de l'amélioration de leur cadre de vie quotidien (améliorations des conditions d'habitat et des équipements publics de proximité).

Cette démarche s'est concrétisée notamment dans le cadre du Contrat de ville par la réalisation à ce jour de plus de 7 000 Logements Sociaux et une politique de programmation pluriannuelle d'équipements collectifs.

L'Etat au travers de la programmation financière des Fonds Sociaux Urbains (FSU) et le Conseil général de la Réunion par le Contrat d'Objectifs Habitat (COH) ont toujours souscrit et soutenu l'action de la Ville.

Dans ce contexte, le Conseil général nous a notifié son nouveau cadre d'intervention au titre des Contrats d'objectifs habitat (validé en session plénière du Conseil Général).

Le présent Rapport vise d'une part à présenter un premier bilan qualitatif de la contractualisation antérieure et de soumettre à votre approbation le projet de Contrat d'Objectifs Habitat pour la période 1998 / 2000.

Le premier Contrat d'Objectifs Habitat et son avenant entre la Ville et le Conseil général ont permis :

- d'une part, d'apporter une amélioration des conditions de logement aux habitants, soit par la réalisation de travaux de finition à l'intérieur, soit par des travaux de mise aux normes (étanchéité, réfection des ouvertures...) et d'hygiène (installation de réseaux d'assainissement).
- d'autre part, de concrétiser différents projets d'équipements de proximité dans les quartiers déficients du territoire communal (nouveaux plateaux sportifs, réfection des plateaux sportifs existants, espaces de convivialité et de loisirs, aires de jeux, boulodromes..).

Un exposé par quartier montre que la plupart ont bénéficié au moins d'une action.

Nous pouvons citer :

## RAPPORT N° 98/7-25

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>La Montagne</b>       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Plateaux sportifs de Ruisseau blanc</li><li>- Réseaux d'assainissement des LTS Vangassayes et Maisons neuves</li></ul>                         |
| <b>Sainte-Clotilde</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Espace de convivialité Lory-les-Bas</li></ul>  |
| <b>Bois-de-Nèfles</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>- Assainissement LTS Clotilda / Les Tecks</li></ul>  |
| <b>Saint-François</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>- Plateau sportif vert et espace de convivialité LTS Framboises</li><li>- Plateau sportif noir aux Azalées</li></ul>                             |
| <b>Primat</b>            | <ul style="list-style-type: none"><li>- Réfection clôtures de plateaux sportifs</li></ul>  |
| <b>Domenjod</b>          | <ul style="list-style-type: none"><li>- Espace de convivialité à la cité la Fontaine</li></ul>   |
| <b>Bellepierre</b>       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagement de la salle polyvalente</li><li>- Espace paysager et jeux (RHI Corindons)</li><li>- Aire de jeux pour enfants</li></ul>            |
| <b>Centre-Ville</b>      | <ul style="list-style-type: none"><li>- Aire de jeux (opération Astrolabe)</li></ul>   |
| <b>Bas de la Rivière</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Espace de jeux et de convivialité (RHI Géringères)</li></ul>   |
| <b>Moufia</b>            | <ul style="list-style-type: none"><li>- Espace de convivialité à la cité Roland Garros</li><li>- Eclairage plateau noir des Tulipiers</li><li>- Réfection Allée des Fuschias</li></ul> |

Ces actions éligibles au COH viennent souvent en complément d'autres actions initiées par la Ville sur l'ensemble du territoire.

- enfin, d'accompagner le développement d'un véritable partenariat opérationnel sur le terrain (Etat, Ville, Conseil général, Associations de quartier, populations).

Toutefois, beaucoup reste à faire compte tenu de l'évolution des besoins des populations et des quartiers, des coûts de gestion des équipements et des difficultés de financements.

## RAPPORT N° 98/7-25

Au vu des objectifs fixés et dans un souci de cohérence, nous avons manifesté à nos partenaires notre désir de renforcer nos actions en optimisant les cofinancements .

Le projet de Contrat d'Objectifs Habitat (1998 / 2000) qui vous est présenté, doit donc permettre à la Commune de bénéficier de subventions du Conseil Général en vue d'une part, de réaliser des travaux sur les Logements Evolutifs Sociaux et les Logements Très Sociaux, et d'autre part, de réaliser des équipements de proximité indispensables sur les quartiers d'habitat nouveaux.

Les subventions du Conseil Général s'établissent ainsi :

- pour le volet «améliorations qualitatives du logement» :  
une subvention de 3 117 918 F (pour trois ans)  
(confer ANNEXE 1 / liste des propositions de la Ville) ;
- pour le volet «équipements de proximité» :  
une subvention de 3 150 000 F (pour trois ans)  
(confer ANNEXE 2 / liste des propositions de la Ville).

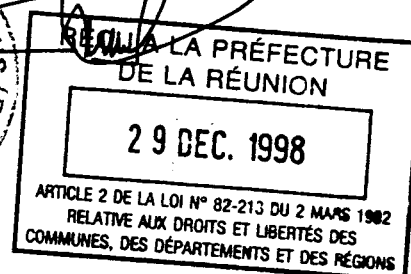
Je vous demande de bien vouloir :

- approuver les programmes des projets annexés,
- approuver le plan de financement prévisionnel ainsi que la participation communale,
- m'autoriser à signer tous les actes y afférents,
- m'autoriser à solliciter les subventions du Conseil général de la Réunion et tous autres financements nécessaires,
- autoriser le versement direct éventuel des subventions attribuées à la Ville aux opérateurs pour les opérations les concernant.

Les budgets nécessaires seront inscrits à partir du budget de 1999, et en fonction de l'état d'avancement de la contractualisation et des projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 98/7-25  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 décembre 1998

**OBJET**

**CONTRAT D'OBJECTIFS HABITAT  
2EME GENERATION (1998 / 2000)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 98/7-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim PATEL, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les programmes des actions tant pour le volet «améliorations qualitatives des logements» que celui «équipements de proximité».

**ARTICLE 2**

Approuve les plans de financement prévisionnels, et la participation communale

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents (Conseil Général et opérateurs).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à solliciter les subventions du Conseil Général de la Réunion et tous autres financements pour mener à bien ces projets.

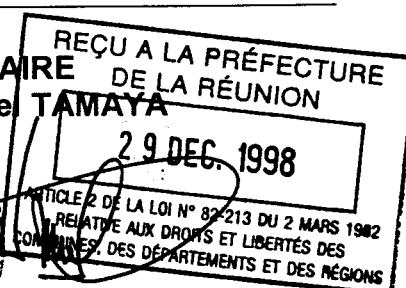
**ARTICLE 5**

Autorise le versement direct éventuel des subventions attribuées à la Ville aux opérateurs pour les opérations les concernant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 1998



LE MAIRE DE LA RÉUNION  
Michel TAMAYA



**VOLET : AMELIORATIONS QUALITATIVES**

1998 - 2000

PROPOSITIONS VILLE  
(ANNEXE 1)**SUBVENTION TRIENNALE : 3 117 918 F****A/ REPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENT ET PAR PERIODE**

TYPE	1998/1999	2000	TOTAL
------	-----------	------	-------

**LOGEMENTS EVOLUTIFS SOCIAUX**

nombre	16 (1)	45 (3)	61
montant	240 000 F	675 000 F	915 000

**LOGEMENTS TRES SOCIAUX**

nombre	62 (2)	84 (4)	146
montant	930 000 F	1 272 918 F	2 202 918

**TOTAL**                      **1 170 000 F**                      **1 947 918 F**                      **3 117 918**

**B/ LISTE DES OPERATIONS DE LOGEMENT RETENUES PAR PERIODE****PERIODE 1998-1999**

liste (1)

	OPERATION	LOGEMENT
PRIMAT	TAMARINS	16

liste (2)

MONTAGNE 8E	PERE RIMBAULT	27
	MAISONS NEUVES	50
MOUFIA	BILIMBIS	34

**PERIODE 2000**

liste (3)

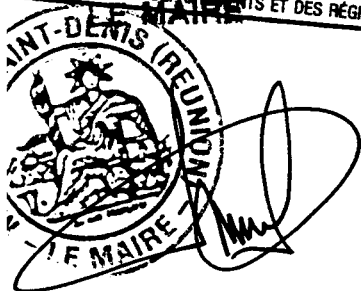
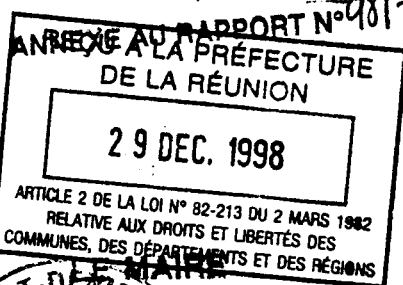
PRIMAT	PAPILLONS	25
MONTAGNE	SAINT BERNARD	20

liste (4)

MONTAGNE 8E	VANGASSAYES	18
	FIGUIERS	14
	JAMROSATS	35
	POINCETIAS	19
BRULE	AZALEES	12
	MURIERS/ GOYAVIERS	10
SAINT FRANCOIS	FRAMBOISES 3	13
BELLEPIERRE	GRENADINES	45
MONTGAILLARD	MORANGE 2	33
CENTRE VILLE	BARBADINES	30
SAINTE CLOTILDE	ALAMANDAS 1	30
	JAMALACS 1 et 2	60
BOIS DE NEFLES	CLOTILDA/LES TECKS	31
	COMBAVAS	9
	EVIS	8
	FINETTE 1	8
	FINETTE 2	5
	JAMBLONS	15
	PRIMAT	ATTES
BRETAGNE	LAVANDIERES	8
	JUJUBES	30
	PAMPLEMOUSSES	7

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 18 DEC. 1998

18 DEC. 1998



Michel TAMAYA

**VOLET : EQUIPEMENTS DE PROXIMITE**  
PROPOSITIONS VILLE  
(ANNEXE 2)

**COUT ET FINANCEMENT DES PROJETS**

COUT TOTAL ESTIMATIF DES PROJETS	FINANCEUR			
	ETAT(FSU)	DEPARTEMENT (COH)	COMMUNE DE SAINT DENIS	AUTRE
7 218 750 F	2 625 000 F	3 150 000 F	1 363 750 F	80 000 F
100%	36,4%	43,6%	18,9%	1,1%

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 18 DEC. 1998

ANNEXE AU RAPPORT N° 9812-25

**REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REUNION**

**29 DEC. 1998**

**ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES  
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS**

**LE MAIRE**



**Michel TAMAYA**



**Liste des Projets Retenus par Secteurs Géographiques**

SECTEUR	OPERATION DE LOGEMENT	PROJET	COUT ESTIME (MD (EN FRANCS)	FINANCEMENT PREVISIONNEL			ORS.						
				ETAT (FSU ET AUTRES CREDITS)	DEPARTEMENT (C.O.H.)	COMMUNE DE SAINT DENIS							
BAS DE LA RIVIERE	. Espace républicaine (80 LLS) . Astrolabe (153 LLS) . Phoenix (50 LLS) . Bougainville (50 LLS) . Petite Ile (89 LOGTS)	Aménagement de plateaux sportifs (noir et boulozone) et d'un espace de convivialité	1 568 750 F		1 255 000 F	313 750 F	20,0%						A préciser en fonction du travail de la MOUR
SAINTE-CLOTILDE	. Clos Iessan (69 LLS) Tassigny (23 LLS) Desbassyns (37 LLS) Les Ombrelles (90 ILM) . Citronnelles 1 et 2 (58 LLS ET 33 LLS) . Grenudelle (41 LS) . Cour Minatchy (37 LLS)	Création d'un mini Jardin proximité Jamaïca	400 000 F		120 000 F	80 000 F	30,0%	30,0%					
		Restructuration de l'espace collectif des 2 canons	1 200 000 F		360 000 F	240 000 F	30,0%	30,0%					

(\*) :  
en normal : livraison récente  
en gras : livraison en cours  
en italique : logements programmés

**VOLET : EQUIPEMENTS DE PROXIMITE**  
PROPOSITIONS VILLE  
(ANNEXE 2)

SECTEUR	OPERATION DE LOGEMENT	PROJET	COUT ESTIME (EN FRANCS)	FINANCEMENT PREVISIONNEL				OBS.
				ETAT (FSU ET AUTRES CREDITS)	DEPARTEMENT (C.O.H.)	COMMUNE DE SAINT DENIS	BAILLEUR	
MOUFIA	. Eglantines (44 LLS) Lorient (41 LLS)	Réfection de plataneux noir et vert en face de la Mairie annexe	400 000 F	200 000 F 50,0%	120 000 F 30,0%	80 000 F 20,0%		
MONTGAILLARD	. Trinité (91 LLS) Poirriers (66 LLS) Stella (48 ILM) Montgaillard (84 LLS) . Réhabilitation Camélias OPQ (75 LLS)	Création de locaux de proximité sur Camélias 5	400 000 F	200 000 F 50,0%	120 000 F 30,0%		80 000 F 20,0%	SIDR
SOURCE	. Matéo (90 LLS) . Osmondes/Dolomieu (60 LLS) . Bas ZAC Bellepierre (150 LLS)	Foyer nouveau de la Source	1 750 000 F	875 000 F 50,0%	525 000 F 30,0%	350 000 F 20,0%		
CHAUDRON	. Rex (67 LLS) . Claude Monet (33 LLS) . Monet 2 (44 LLS) . Monet 3 (44 LLS) . Impasse du Temple . Eudoxie nongo (19 LLS)	Construction maisons de quartier Eudoxie Nongo	600 000 F	300 000 F 50,0%	180 000 F 30,0%	120 000 F 20,0%		
PRIMAT	. Cytises (51 LLS) Flamboyants (26 LLS) Chokas (51 LLS) . Kour Primat (71 LLS) . Tamarins (16 LLS) Pierre Loti (62 LLS)	Aménagement salle polyvalente	400 000 F		320 000 F 80,0%	80 000 F 20,0%		
MONTAGNE	Haut bois 1 et 2 (30 LLS)	Equipements de proximité (gareau noir) L.T.		250 000 F 50,0%	150 000 F 30,0%	100 000 F 20,0%		
<b>TOTAUX</b>					<b>1 363 750 F</b> 43,6%	<b>1 363 750 F</b> 18,9%	<b>80 000 F</b> 1,1%	



Michel TAMAYA

LE MAIRE

RECOURS A LA PREFECTURE  
DE LA REUNION  
2.9 DEC. 1998  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES  
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

Vu en séance du Conseil Municipal  
18 DEC. 1998  
ANNEAU RAPPORT N° 987.21

(\*) :  
. en normal : livraison récente  
. en gras : livraison en cours  
. en italique : logements programmés